

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
TENUE À L'ÉCOLE SECONDAIRE RIVE-NORD
LE 4 SEPTEMBRE 2024 À 19 H 00**

Présences :

Direction :

- Frédéric Brazeau, directeur
- Caroline Machabée, directrice de niveau 3^e, 4^e, 5^e secondaire régulier
- François Huchette, directeur de niveau 3^e, 4^e, 5^e secondaire PEI, PPP-FP et PO4
- Michèle Fournier, secrétaire à la direction

Parents :

- Mme Marie-Claude Gadbois
- M. Lessead Jaziri
- Mme Isabelle Couture
- Mme Valérie Morency
- Mme Guylaine Laurin
- Mme Nathalie Alexandre
- M. Jean Baptiste Volcy
- Mme Guylaine Vigneault
- Mme Isabel Landry
- M. Ivan Dario Salazar
- Mme Marilyse Roy

1. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente ainsi que des membres de la direction.

Madame Marie-Claude Gadbois, présidente du Conseil d'établissement, souhaite la bienvenue à l'ensemble des parents et les remercie de leur présence. Il est 19 h 07. Les membres de la direction et les membres du CÉ se présentent à tour de rôle.

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Monsieur Frédéric Brazeau, directeur, de nommer Madame Michèle Fournier à titre de secrétaire d'assemblée. Madame Fournier accepte.

Adopté
Résolution n° CÉ 24-25/01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 4 septembre 2024

Madame Gadbois enchaîne en présentant l'ordre du jour, ce dernier ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Valérie Morency, D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté
Résolution no CÉ 24-25/02

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2023

Madame Gadbois présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par **Madame Valérie Morency**, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023 tel que présenté.

Adopté
Résolution n° CÉ 24-25/03

5. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.

Conseil d'établissement :

Le directeur, Monsieur Brazeau, mentionne que le principal rôle du conseil d'établissement est de représenter l'ensemble des besoins des élèves de tous les programmes offerts par l'école. Tout au long de l'année scolaire, les membres du conseil d'établissement sont appelés à être consultés ou encore à procéder à des consultations auprès des élèves. Ils sont également sollicités pour adopter ou approuver la légitimité de différents dossiers (budget, grille-matières, sorties éducatives, factures élève, etc.) ou encore à accepter certaines actions reliées à d'autres types de dossiers (activités de financement, projet, etc.).

Comité de parents :

Monsieur Brazeau poursuit en informant l'assistance du rôle et des fonctions du Comité de parents. Il précise que les représentants de chaque école (un représentant par CÉ et un substitut (facultatif)) se retrouvent entre eux pour recevoir l'information supplémentaire et partager des idées, des expériences. Ces derniers sont également consultés par le centre de services sur divers sujets. L'implication du membre du CÉ au sein du comité de parents permet d'avoir une vision globale des écoles du CSSMI et ainsi mieux connaître les enjeux. Le comité peut donc soumettre ses recommandations concernant différents dossiers.

Organisme de participation des parents (OPP) :

Monsieur Brazeau explique le rôle et les fonctions d'un l'organisme de participation des parents (OPP). Il mentionne que cet organisme a pour fonction de promouvoir la place des parents dans l'école. Il précise que cet organisme s'adresse davantage aux écoles primaires qu'aux écoles secondaires puisque, généralement, ces dernières ont plus de ressources humaines et financières pour mettre en œuvre différents projets. Ainsi, il précise que nous n'avons pas d'OPP ici à l'école Rive-Nord.

6. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1. Présentation du rapport annuel de l'année scolaire 2023-2024

Madame Gadbois explique sommairement le contenu du rapport annuel 2023-2024. Monsieur Brazeau mentionne que le rapport a été achevé et envoyé au CSSMI à la fin du mois de juin 2024.

6.2. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

Monsieur Brazeau explique le processus pour constituer le conseil d'établissement.

6.2.1. Nombre de postes en élection :

Il informe qu'il y a 4 postes en élection. En effet, madame Lyne Châteauneuf a terminé son mandat à titre de parent membre. Monsieur Werquin avait un mandat de 2 ans, mais quitte son poste à titre de membre après 1 an au sein du CÉ. De plus, mes dames Marie-Claude Gadbois et Isabelle Couture ont terminé leur mandat de 2 ans.

De plus, il y a 2 postes disponibles pour un mandat d'un an à titre de membre substitut.

6.2.2. Modalité d'élection :

Monsieur Brazeau explique les modalités d'élection. Chaque parent désirant être membre du conseil d'établissement peut présenter sa propre candidature ou encore proposer un parent présent à la rencontre. Le projet du calendrier des rencontres du CÉ pour l'année 2024-2025 sera distribué à tous les parents élus après l'assemblée.

6.2.3. Mise en candidature :

Monsieur Brazeau invite les personnes intéressées à siéger au sein du CÉ à poser leur candidature et les autres à proposer une candidature.

Madame Guylaine Vigneault propose **Madame Isabel Landry** et cette dernière accepte.

Madame Isabelle Couture se propose à titre de candidate.

Madame Nathalie Alexandre se propose à titre de candidate.

Madame Valérie Morency propose **Madame Marie-Claude Gadbois**. Madame Gadbois accepte.

Madame Guylaine Laurin se propose à titre de candidate.

Madame Guylaine Vigneault se propose à titre de candidate.

Les candidates se présentent successivement et expliquent les raisons les motivant à vouloir siéger au sein du Conseil d’Établissement.

Adopté
Résolution n° CÉ 24-25/04

6.2.4. Élection des représentants des parents

La direction procède à un vote secret. Sont élues :

- *Madame Nathalie Alexandre (membre - mandat de 2 ans)*
- *Madame Marie-Claude Gadbois (membre – mandat de 2 ans)*
- *Madame Isabelle Couture (membre – mandat de 2 ans)*
- *Madame Isabel Landry (membre mandat de 1 an)*
- *Madame Guylaine Laurin (membre substitut – mandat de 1 an)*
- *Madame Guylaine Vigneault (membre substitut – mandat de 1 an)*

Monsieur Salazar se propose également à titre de 3^e membre substitut. Monsieur Brazeau les remercie pour leur implication.

Adopté
Résolution n° CÉ 24-25/05

7. COMITÉ DE PARENTS

7.1. Présentation du bilan de l’année scolaire 2022-2023

D’entrée de jeu, Madame Isabelle Couture nous informe qu’elle ne poursuivra pas son mandat à titre de représentante au Comité de parents.

Puis, elle nous dresse un bref résumé de l’année 2023-2024. Elle mentionne d’abord qu’il y a eu une dizaine de rencontres dans l’année, soit une fois par mois, et énumère les principaux dossiers traités, dont les politiques SEJ-08, SEJ-18, ainsi que la politique OS-01. Elle énumère également les différents ateliers auxquels les membres du Comité ont participé. Elle mentionne que son mandat a été très enrichissant et donne une meilleure compréhension des enjeux en éducation. Elle invite fortement les parents présents à s’impliquer.

7.2. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le Comité de parents du Centre de services scolaire des Mille-Îles

Madame Nathalie Alexandre manifeste son intérêt à titre de membre représentante au sein du comité de parent. La proposition est acceptée et madame Alexandre est élue par acclamation.

Monsieur Lessead Jaziri poursuit son mandat à titre de membre substitut au sein du comité de parents.

Adopté
Résolution n° CÉ 24-25/06

8. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

8.1. Formation de l'OPP

Monsieur Brazeau demande aux parents présents à l'assemblée s'ils souhaitent former un OPP. Il est convenu à l'unanimité qu'il n'est pas nécessaire de former un OPP à l'école Rive-Nord.

Un parent mentionne qu'elle serait intéressée à être bénévole pour réaliser des activités auprès des élèves et en s'associant auprès de différents organismes dont l'organisme « Fille-active ». Monsieur François Huchette accueille très favorablement la proposition et invite le parent venir en discuter avec lui après la rencontre.

9. Période de questions

Voyages étudiants : Monsieur Salazar demande pourquoi il y a peu de voyage pour les élèves du PEI et peu ou pas pour les élèves du programme régulier dans les dernières années. Monsieur Brazeau explique que la direction n'est pas fermée à la réalisation de voyages, mais rappelle le contexte des dernières années et explique tout ce que ce type d'activité implique. Il doit y avoir suffisamment de participants et d'enseignants bénévoles. Le nombre de jours d'absence à l'école des élèves doit également être pris en considération. À cet effet, le CSSMI a mis en place un cadre à ce sujet.

Madame Marie-Claude Gadbois informe l'assemblée qu'en juin dernier, une lettre officielle a été écrite et remise aux membres du CA du centre de services scolaire afin de clairement signifier le désaccord des enseignants, des membres du CÉ ainsi que celle de nombreux parents concernant l'encadrement des voyages. Les membres du CA ont indiqué que cette politique sera réévaluée dans 1 an.

Une discussion s'amorce à savoir que les parents souhaitent que cette situation change pour mieux s'accorder avec la mission du CSSMI. Les élèves du programme régulier ne doivent pas être oubliés et, tout comme les élèves du PEI, devraient avoir les mêmes possibilités. Les parents présents demandent à voir le ou les documents régissant ce cadre ainsi qu'une copie de la lettre qui a été déposée par Madame Gadbois.

Ce point de discussion sera porté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Conseil d'établissement.

10. Levée de l'assemblée

Monsieur Brazeau conclut que l'ordre du jour a été écoulé. Il remercie tous les parents présents à l'assemblée générale et souligne l'importance de leur implication.

*Il est proposé par **Madame Isabelle Couture** et secondé par **Madame Valérie Morency**, de lever la séance à 20 h 18.*

Adopté
Résolution n° CÉ 23-24/03

*p.p. Michèle Fournier
Secrétaire de l'assemblée*